



Exemple de logement rénové avec l'OPAH Travaux pour l'autonomie des personnes

A 88 ans, Madame M. rencontrait des difficultés à utiliser les équipements sanitaires de sa maison. Un WC rehaussé avec barre de relèvement avait déjà été installé, mais la baignoire n'était plus adaptée. Afin de faciliter le travail de d'aide-soignante, l'installation d'une douche s'avérait nécessaire.

Chronologie du projet

Octobre 2012

1^{er} contact avec l'OPAH.
Visite-diagnostic du logement et constitution de la demande d'aide

Novembre 2012

Accord de subvention

Décembre 2012

Réalisation des travaux

Mars 2013

Obtention de la subvention

Madame a eu connaissance de l'OPAH par son assistante sociale et a pris contact en octobre 2012. Habitat et Développement a réalisé le diagnostic autonomie sur place. Le projet de travaux retenu a consisté à :

- ✓ Remplacer la baignoire par un receveur de douche extraplat 82x120 cm
- ✓ Installer une barre d'appuis et un siège de douche
- ✓ Déplacer le lavabo pour faciliter la circulation dans la salle de bain



Avant travaux

56 % de subvention ... et un confort amélioré dans le logement !

La demande de subvention réalisée dans le cadre de l'OPAH a permis de financer 56 % du coût des travaux (hors crédit d'impôt). Le reste a été financé par un apport personnel.



Après travaux

« J'ai choisi une entreprise qui avait déjà fait des travaux chez des voisins. Les travaux ont duré 3 jours, tout s'est bien déroulé.

Pour la demande de subvention, j'ai vu plusieurs fois Habitat et Développement, ils m'ont tout expliqué et aidé à remplir le dossier. J'ai eu une réponse très rapidement pour la subvention. Aujourd'hui, je n'ai plus de difficultés dans ma salle de bain, c'est vraiment appréciable. »

Coût des travaux et aides financières

Dépenses :

↳ Création douche : 4.276 €
TOTAL Dépenses : 4.276 €

Financements :

↳ Anah : 1.999 €
↳ Com. de communes : 400 €
↳ Crédit d'impôt : 292 €
↳ Apport personnel : 1.585 €

A connaître : le crédit d'impôt en faveur de l'aide aux personnes

Il s'agit d'une aide récupérée par l'intermédiaire de la déclaration de revenus (même si on est non imposable). Cette aide correspond à 25 % du montant des équipements sanitaires installés spécialement pour les personnes âgées ou handicapées (après déduction des autres aides).

Pour réussir votre demande de subvention :

- ✓ Prenez contact avec l'opérateur Habitat & Développement pour préparer votre projet,
- ✓ Ne signez pas les devis avant d'avoir vérifié avec l'opérateur le respect des exigences techniques de l'OPAH,
- ✓ Ne commencez pas les travaux avant d'avoir déposé le dossier complet de demande de subvention.

N° Vert 0 800 002 862

Appel gratuit depuis un poste fixe

